

Acte de nomination de Me Pierre Baron pour estre garde des privileges

Estampes, 10 janvier 1627

Aujourd'huy, dimanche, dixiesme jour de janvier mil six cens vingt sept, heure d'une attendant deulx de rellevée, suivant les publications ce jour d'huy faictes ès prosnes des messes parroichialle dicte ès eglises des parroisses de la ville et faulx bourgs d'Estampes, se sont presentez en la maison de ville de ceste ville noble homme maistre Pierre Legendre, advocat en Parlement, demeurant à Estampes, François Prieux et Ferry Boutet, bourgeois, trois des gardes de la franchise conceddée à feu Eude Le Maire de Challo Saint Marc; où sont aussi comparuz nobles hommes maistres Pierre Baron, docteur en medecine, Robert Danjou, conseiller pour le roy nostre sire en l'eslection dudict Estampes, Jehan Ollivier, Gabriel Ollivier, Cautien Hemard, Jehan Hemard, Marin Gauldracher (?), Estienne Mallet, Pierre Cault, Jean Canyvet, Louys Septier, Jehan Legendre et Nicollas Chevrier; ausquelz susditz, tous rellevez de ladicte franchise, lesdicts gardes ont requis de faire eslection de l'un d'entre eulx tel qu'ilz jugeoient capable pour estre garde, avecq lesdictz sieurs Legendre, Prieur et Boutet, au lieu de deffunct Hierosme Savisard, en son vivant garde avec les susdictz de ladicte franchise. Tous lesquelz dessusdictz ont tous, d'une mesme voix et commung accord, fors et exepté lesdictz sieur Baron, Danjou et Septiet, nommé et esleu de la personne dudict Me Pierre Baron; et pour faire faire le serment audict Baron par devant Messieurs des Requestes de l'Hostel ou ailleurs que besoing sera, ont les dessusdictz faict et constitué leur procureur le porteur des presentes, auquel ils [ont] donné pouvoir et puissance de ce faire. Dont et de ce que dessus a esté octroyé lettre ausdictz Legendre, Prieur et Boutet pour leur servir, ensemble de ce que ledict Baron a accepté ladicte charge. Signé: Dupret.

Requete, presentée par Pierre Baron pour estre receu garde des p

signé: Rousselet. '

Sentence de reception de Me Pier

29 juillet 1627

(Arc. nat., Ve 1498, folios 94 r^o-95 r^o.)

Source : [Annuaire Bulletin de la Société de l''Histoire de France - N Valois - 1886 - Gallica](#)